



Plan de gestion du doré au Québec 2011-2016

Pour une pêche durable et de qualité



Plan de gestion du doré au Québec 2011-2016

Un plan de gestion permet de faire le point sur l'état de situation d'une espèce, de déterminer les facteurs limitant son abondance et, au besoin, de mettre en place les mesures pour améliorer la situation. Dans le cas du plan de gestion du doré, les étapes ayant conduit à son adoption ont été les suivantes :

- 1- Faire le portrait de l'état de santé des populations de doré et de son exploitation au Québec;
- 2- Déterminer les facteurs limitant l'abondance et la répartition du doré;
- 3- Mesurer la satisfaction des pêcheurs de doré;
- 4- Établir les modalités pouvant être mises en place pour améliorer l'état des stocks et la qualité de la pêche;
- 5- Procéder aux modifications des règles d'exploitation (modifications réglementaires);
- 6- Suivre l'évolution de l'état des stocks pour mesurer l'efficacité des modalités mises en place.

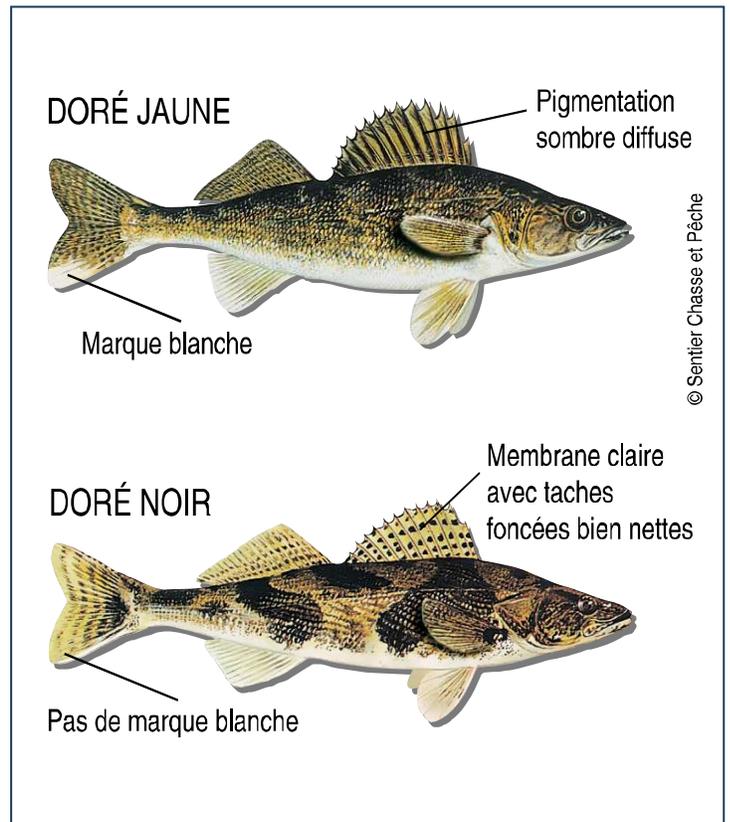
Ce processus a été coordonné par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en collaboration avec les acteurs concernés par la gestion du doré au Québec.

Répartition du doré

Au Québec, on trouve deux espèces de doré : le doré jaune (*Sander vitreus*) et le doré noir (*Sander canadense*). Ces deux espèces se distinguent par leur comportement, leur aire de répartition et les habitats qu'elles fréquentent. Leur allure générale est toutefois similaire de sorte que peu de pêcheurs se préoccupent de les distinguer l'une de l'autre. Ainsi, dans la gestion de la pêche au doré, il n'y a jamais eu de distinction entre les deux espèces. Cependant, certains critères d'identification permettent de les reconnaître assez facilement (voir figure ci-contre).

Selon l'état actuel des connaissances, le doré jaune se trouve dans au moins 1 578 lacs au Québec, ce qui représente une superficie totale d'un peu plus de 30 000 km². La distribution du doré noir est limitée à certains lacs du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, à la rivière des Outaouais et au fleuve Saint-Laurent jusqu'à la limite des eaux douces dans l'estuaire, aux environs de l'archipel de l'Île aux Grues.

Le doré jaune est davantage prisé par les pêcheurs puisqu'il atteint une taille intéressante avant même d'être sexuellement mature, contrairement au doré noir qui conserve une petite taille, même à maturité. Par conséquent, bien des dorés jaunes sont conservés par les pêcheurs avant d'avoir eu la chance de se reproduire, ne serait-ce qu'une seule fois.



Écologie du doré

Alimentation : Zooplancton pour les jeunes dorés et dominance de poissons à l'âge adulte.

Croissance : Deux types de croissance du doré au Québec en fonction de la température, soit une croissance lente en eau froide et une croissance rapide en eau chaude.

Reproduction : Fraie au printemps, surtout à l'embouchure de rivières et parfois dans les lacs, lorsque la température de l'eau se situe entre 5,6 et 11,1°C. Les femelles sont matures lorsqu'elles atteignent une taille variant entre 35 et 45 cm pour le doré jaune et moins de 30 cm pour le doré noir.

Habitat : Lac peu profond de plus de 100 ha, aux eaux troubles.

Facteurs limitants : Pêche sportive et commerciale, acidification des plans d'eau, augmentation de la limpidité de l'eau, augmentation du taux de phosphore dans l'eau, introduction d'espèces, de maladies et de pathogènes.

La gestion de la pêche au doré

La gestion de la pêche au Québec a pour but d'assurer le renouvellement des populations en conservant un nombre suffisant de reproducteurs. Ainsi, un ordre de priorité doit être respecté dans cette gestion, soit d'abord les besoins de subsistance des Premières Nations, la pêche sportive puis la pêche commerciale.

Pêche de subsistance

La pêche du doré par les Premières Nations revêt une grande importance alimentaire, rituelle et sociale. L'espèce est pêchée notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie, de la Montérégie, du Nord-du-Québec, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les pratiques de pêche des communautés autochtones sont encadrées par des ententes particulières entre le MRNF et les conseils de bande.

Pêche sportive

Selon l'enquête sur la pêche sportive au Canada de 2005, la récolte de pêche sportive de dorés était d'environ 8 millions de poissons, **ce qui en fait la deuxième espèce en importance au Québec**, la première étant l'omble de fontaine. La pêche au doré se pratique en grande partie dans les eaux intérieures (85 %) et représente le tiers des jours de pêche enregistrés au Québec. La pêche au doré est un moteur économique de première importance pour les régions puisqu'on estime les retombées économiques annuelles de cette activité à 234 M\$.

Cette même enquête démontre que **77 % des pêcheurs de doré préfèrent capturer un petit nombre de gros dorés plutôt qu'un grand nombre de petits dorés**. Or, l'offre de pêche actuelle est constituée d'un petit nombre de petits dorés, ce qui ne correspond pas aux attentes de la clientèle. D'ailleurs, soucieux de connaître le degré de satisfaction des pêcheurs de doré, le MRNF a mené un sondage en 2010 directement auprès de ceux-ci. Ce sondage nous apprend, entre autres, que 51 % des pêcheurs sont peu ou pas satisfaits de la qualité de la pêche sportive au doré.

Pêche commerciale

La pêche commerciale au doré était autrefois pratiquée sur plusieurs grands plans d'eau et sur l'ensemble du fleuve Saint-Laurent. Elle a cependant été radicalement réduite au début des années 1970 en raison de la contamination par le mercure qui ne répondait pas aux normes pour la commercialisation des produits de la pêche. Depuis 1971, elle n'est autorisée que dans le fleuve Saint-Laurent entre le pont Laviolette et la pointe est de l'Île d'Orléans. La récolte commerciale moyenne annuelle est d'environ 10 tonnes pour le doré jaune et de 2 tonnes pour le doré noir.

Quelques chiffres

La pêche au doré au Québec, c'est :

Pêche sportive

300 000 pêcheurs

- 3 millions de jours/personne de pêche dont :
- 2,25 millions dans les eaux intérieures
- 450 dans le fleuve Saint-Laurent
- 8 millions de dorés pêchés
- 234 M\$ en retombées économiques (65 \$ du kilo)

Emplois temps complet : 2 143 pour 25,1 M\$ en salaires
Revenus fiscaux et parafiscaux :

- 31,5 M\$ au provincial
- 24,5 M\$ au fédéral

Pêche commerciale

Débarquement :

- 25 000 dorés jaunes (10 t)
- 5 000 dorés noirs (2 t)

Valeur au débarquement : 55 000 \$ (2,30 \$ du kilo)

État des populations de doré

Le MRNF se préoccupe particulièrement de l'état des populations de doré depuis une vingtaine d'années. En 2009, un projet résultant de la hausse tarifaire des permis de chasse, de pêche et de piégeage a permis de mettre en place un réseau d'inventaires composé de 60 lacs à doré répartis sur tout le territoire québécois. Ces lacs seront inventoriés tous les six ans afin de suivre l'évolution des populations et de mesurer l'efficacité de la gestion.

L'évaluation de l'état des populations de doré a été effectuée tant dans les eaux intérieures que dans le fleuve Saint-Laurent en analysant des données d'inventaire couvrant une période de plus de 20 ans.

Plusieurs constats biologiques inquiétants ont été mis en lumière, surtout en ce qui concerne le doré jaune. En effet, l'analyse des données d'inventaire démontre une importante dégradation de la structure des populations (peu de géniteurs) de même qu'une diminution marquée de la qualité de la pêche (succès et masse moyenne faibles). Après analyse de l'ensemble des facteurs limitant l'abondance du doré, le MRNF conclut que la pêche est le principal facteur responsable de la dégradation de l'état des populations de doré jaune. Contrairement au doré jaune, les populations de doré noir sont considérées comme étant en santé sur l'ensemble du territoire québécois.

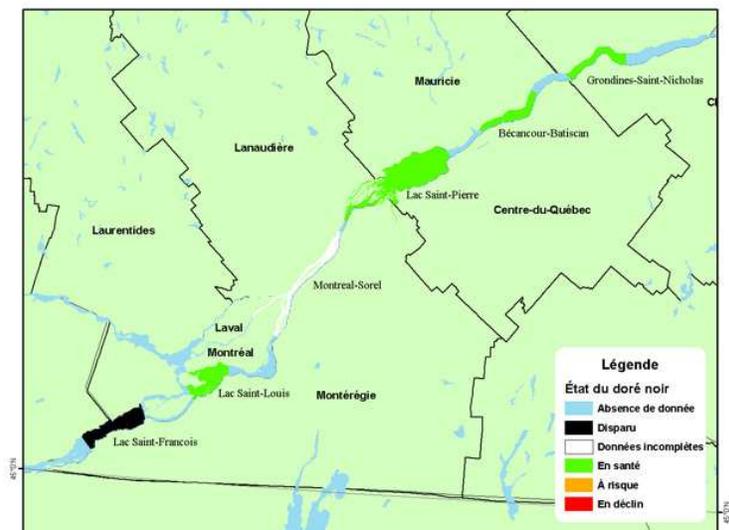
Les connaissances sur les populations de doré font en sorte que le MRNF est en mesure d'agir avant que certaines populations ne s'effondrent. Il s'avère par conséquent judicieux d'être proactif dans la gestion de cette espèce afin de maintenir l'importante activité économique associée à la pêche au doré.

Dans le fleuve Saint-Laurent

Le doré noir

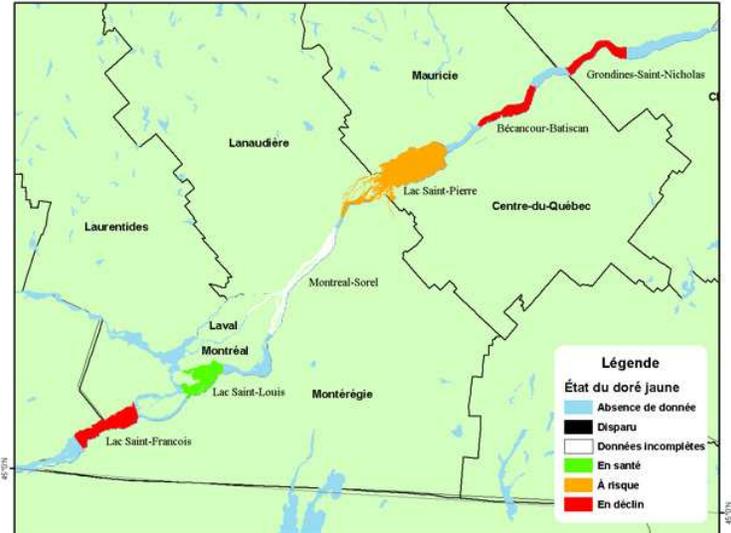
Le doré noir est considéré comme étant disparu du lac Saint-François depuis 1968. Il s'agit d'une espèce très sensible à la lumière qui recherche les eaux turbides et profondes. L'augmentation de la transparence de l'eau occasionnée par l'introduction de la moule zébrée dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent a vraisemblablement contribué à la disparition de cette espèce dans le lac Saint-François.

Dans le lac Saint-Louis, le lac Saint-Pierre et en aval du pont Laviolette, les populations de doré noir sont considérées comme étant en santé. Une augmentation de leur abondance est même observée.



Le doré jaune

Dans le lac Saint-François, le doré jaune est considéré comme étant en déclin pour les mêmes raisons que pour le doré noir. Par contre, sa population est en bonne condition dans le lac Saint-Louis. Comme pour le doré noir, aucun diagnostic n'est disponible pour le secteur Montréal-Sorel en raison de données insuffisantes. Dans le lac Saint-Pierre et en aval du pont Laviolette, les populations sont considérées comme étant à risque ou en déclin. On y observe entre autres une augmentation du taux de mortalité depuis les 10 dernières années et une diminution de l'abondance de femelles matures.

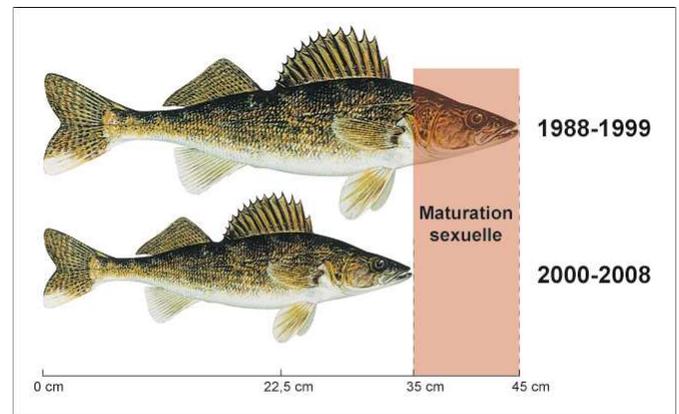


En aval du pont Laviolette, il y a un important déséquilibre de la population : faible nombre de générations représentées, abondance totale en baisse et faible abondance de femelles matures résultant d'un taux de mortalité élevé. C'est seulement dans ce secteur que le stock de dorés fait l'objet d'une combinaison d'exploitations sportive et commerciale. Ces pressions combinées dans le tronçon Bécancour-Batiscan, couplées au fait qu'il s'agit d'habitats moins favorables à l'espèce, peuvent expliquer l'état des stocks.

Dans les eaux intérieures

Le doré jaune

Le doré jaune est surexploité dans environ 30 % des lacs qui ont été inventoriés depuis 1988. On observe de plus que le taux de mortalité subie par les populations a augmenté de 17 % au cours des deux dernières décennies, ce qui indique que l'état des populations continuera à se dégrader si la pression de pêche demeure constante. L'abondance et la fécondité des femelles matures ont diminué du tiers en 20 ans, ce qui a réduit le potentiel de reproduction des populations. La qualité de la pêche s'en ressent puisque la masse moyenne des prises a diminué de 20 % en 20 ans.



Diminution de la taille moyenne des femelles matures de doré jaune entre 1988 et 2008

Le doré noir

Selon l'état actuel des connaissances, les populations de doré noir se portent bien dans les eaux intérieures. En effet, cette espèce est peu convoitée par les pêcheurs sportifs en raison de la faible taille qu'elle peut atteindre en lac.

Modalités de gestion envisagées

Soucieux de répondre aux attentes des pêcheurs et de mettre en place des modalités de gestion efficaces, le MRNF a analysé plusieurs scénarios possibles avant d'adopter les nouvelles modalités de gestion :

1. Raccourcir la saison de pêche
2. Diminuer la limite de prise quotidienne
3. Mettre en place des limites de taille
 - Taille minimum (remise à l'eau des poissons dont la taille est inférieure au seuil)
 - Taille maximum (remise à l'eau des poissons dont la taille est supérieure au seuil)
 - Gamme de tailles protégée (remise à l'eau des poissons dont la taille se situe entre deux seuils)
 - Gamme de tailles exploitée (conserver les poissons dont la taille se situe entre deux seuils)
 - Mise en place d'un contingent annuel de pêche (quota) (fermeture du lac lorsque le quota est atteint)

Les constats d'ordre biologique ainsi que les données socioéconomiques acquises lors du sondage sur la satisfaction des pêcheurs de doré permettent de conclure que l'instauration d'une taille minimum, le recours à une gamme de tailles exploitée et l'utilisation de contingents de pêche annuels s'avèrent les modalités de gestion les plus efficaces et les plus facilement applicables.

Taille minimum

Cette mesure consiste à remettre à l'eau tous les poissons dont la taille est inférieure à un certain seuil. L'utilisation d'une taille minimum a pour but de retarder l'entrée dans la pêcherie des poissons ayant une taille avoisinant celle de la maturité sexuelle. Ainsi, cette modalité permet à un plus grand nombre de poissons de se reproduire au moins une fois. La taille minimum est efficace pour augmenter l'abondance, le succès de pêche et la masse moyenne des prises. Cependant, à elle seule, cette modalité de gestion ne serait pas suffisante pour augmenter l'abondance et la taille des géniteurs.

Gamme de tailles exploitée

Une gamme de tailles exploitée est une modalité de gestion selon laquelle seulement les poissons compris dans une gamme de tailles peuvent être conservés par les pêcheurs. La gamme de tailles exploitée combine les concepts d'une taille minimum et d'une taille maximum. L'implantation d'une telle modalité de gestion est efficace pour les pêcheries montrant des signes de surexploitation, un manque de recrutement et une diminution de la taille moyenne des individus. Une gamme de tailles exploitée a pour but de réduire la mortalité totale et d'augmenter les niveaux de recrutement de la population, par la protection des recrues jusqu'à leur première reproduction, ainsi que des grands reproducteurs.

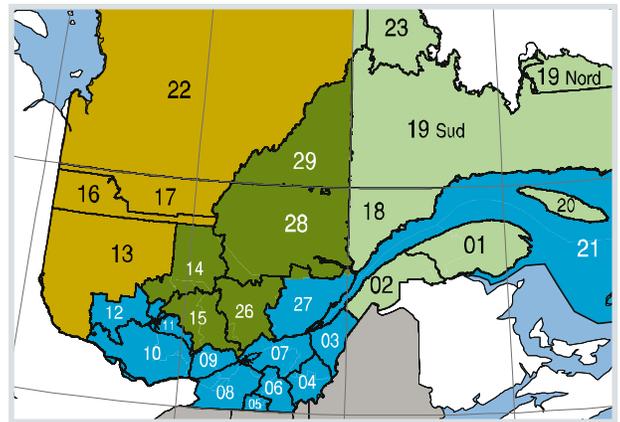
Contingent annuel (quota)

Cette modalité est sans contredit l'une des plus efficaces pour atteindre et maintenir le niveau d'exploitation maximal, à condition, bien sûr, que les contingents soient représentatifs de la productivité des plans d'eau et que les déclarations de pêche soient fiables. Étant donné que cette modalité implique que les données de prélèvement (récolte, effort, poids) soient compilées pour chaque plan d'eau, ce genre de mesure ne peut être appliqué qu'en territoire faunique structuré (zec, réserve faunique, parc national, pourvoirie).

Nouvelle réglementation en avril 2011

Compte tenu de l'état des populations de doré jaune au Québec, le MRNF entreprend un important virage dans la gestion de cette espèce par la mise en place de nouvelles modalités de gestion en avril 2011. Ces mesures ont pour but de réduire la capture par la pêche sportive et commerciale afin :

1. de favoriser le maintien du potentiel reproducteur pour assurer le renouvellement des populations;
2. d'améliorer la qualité de la pêche pour offrir un produit répondant aux attentes des pêcheurs.



Des limites de taille... partout au Québec

Les limites de taille définies sont applicables à la longueur totale des dorés (centimètre). La longueur totale correspond à la longueur maximale du poisson et se mesure du bout du museau à l'extrémité des lobes de la queue. Le MRNF recommande aux pêcheurs de consulter la réglementation sur le site Internet car des exceptions s'appliquent dans certaines régions.

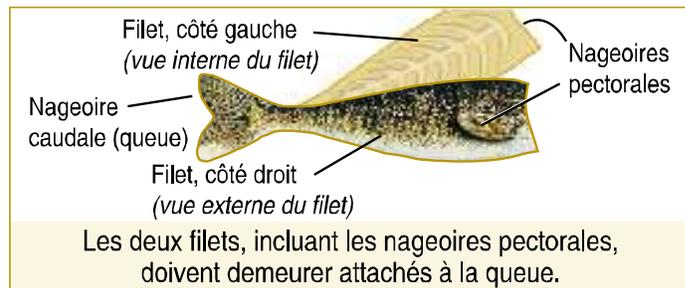
Zones de pêche	Espèces	Limite de taille (cm)	Transport
1, 2, 18, 19, 20, 23, 24	Aucun doré dans ces zones		
14, 15, 26, 28, 29	Doré jaune Doré noir	De 32 à 47 cm Aucune limite	Doré entier ou filets en portefeuille
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 21, 27	Doré jaune Doré noir	De 37 à 53 cm Aucune limite	Doré entier ou filets en portefeuille
13, 16, 17, 22	Doré jaune et noir	Taille minimum de 32 cm	Doré entier ou filets d'au moins 20 cm

www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/regles-faune

Le transport des dorés

Afin de favoriser le respect de la nouvelle réglementation dans les zones où une gamme de taille s'applique, les pêcheurs doivent transporter leurs poissons entiers ou en filets coupés en portefeuille, ce qui permettra l'identification de l'espèce de doré et la détermination de la longueur totale.

Filet en portefeuille



Dans les zones de pêche où seule la taille minimum de 32 cm est applicable, soit les zones 13, 16, 17 et 22, les pêcheurs peuvent transporter leur prise en entier ou en filets traditionnels; ces derniers doivent avoir une longueur minimum de 20 cm.

Conclusion

Les modalités de gestion retenues dans le cadre du plan de gestion du doré 2011-2016 permettront d'améliorer la qualité de la pêche, la structure des populations et l'abondance de géniteurs. Cet important virage dans la gestion du doré au Québec permettra de maintenir une pêche durable et de qualité pour que les générations futures puissent à leur tour profiter de la délicate chair blanche de ce magnifique poisson.

Pour plus d'information

Services à la clientèle

Téléphone : 418 627-8600

Ligne sans frais : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 644-6513

services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/faune/dore

Saines pratiques de remise à l'eau

La remise à l'eau des poissons pêchés peut comporter des risques de mortalité. Des taux de mortalité élevés peuvent annuler les effets bénéfiques des modalités mises de l'avant. On sait toutefois que chez le doré les taux de mortalité qui résultent de la remise à l'eau sont relativement faibles; ils se situent généralement sous la barre des 5 % pour le doré jaune et sont de l'ordre de 10 % pour le doré noir.

Toutefois, de saines pratiques de remise à l'eau favorisent la survie des poissons :

1. Essayez de garder le poisson dans l'eau et manipulez-le doucement;
2. Réduisez au minimum les manipulations car elles enlèvent le mucus qui protège le poisson;
3. Évitez de toucher les branchies;
4. Retirez l'hameçon délicatement avec des pinces à long bec;
5. Ranimez le poisson avant de le remettre à l'eau en le faisant bouger lentement afin que l'eau se rende dans les branchies;
6. Assurez-vous que le poisson respire et peut nager par lui-même avant de le relâcher.

*Ressources naturelles
et Faune*

Québec 

